



Cumul de 39 h et de cours payable en cesu

Par **MINXA69**, le **12/01/2009** à **19:08**

Bonjour, je travail actuellement 39 h par semaine et je voudrais, en plus de mon activité, donner des cours à domicile payable avec des chèques emploi service universel. Combien d'heures de cours ai-je le droit de donner. Merci d'avance pour vos réponses.